

AVIS PUBLIC

NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 16 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO SE-904 ÉTABLISSANT LA CRÉATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS NON DESSERVIS PAR LES ÉGOUTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Ce nouveau règlement vise à mettre en place un programme pour accorder une aide financière remboursable sous forme d'avance de fonds au propriétaire de tout immeuble éligible sur l'ensemble de son territoire pour la réfection de ses installations septiques non conformes ou pour l'implantation de nouvelles installations septiques afin de corriger des problèmes de nuisances, de salubrité et de sécurité. Ce règlement comprend, non limitativement, des dispositions sur les objets suivants :

- Conditions d'éligibilité au programme;
- Devoirs et responsabilités de la municipalité et du propriétaire;
- Personnes et frais admissibles;
- Versement et remboursement de l'aide financière;
- Formulaire de demande de versement de l'aide financière.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 17^e jour du mois de juillet 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 6 avril 2023.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière